



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
12 janvier 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement**

Deuxième session

Genève, 24 et 25 mars 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives.
4. Recensement et examen des possibilités de diversification de la panoplie énergétique, y compris au moyen de sources d'énergie renouvelables, tout en gardant à l'esprit la nécessité pour les pays d'assurer un juste équilibre entre sécurité alimentaire et besoins énergétiques.
5. Politiques et instruments liés au commerce, et leur utilité pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base.
6. Politiques d'investissement et politiques financières permettant d'avoir accès à des ressources financières aux fins d'un développement fondé sur les produits de base, s'agissant notamment de l'aide publique au développement, de l'aide au commerce et d'autres mécanismes.

II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Les experts disposeront de deux jours pour mener à bien leurs travaux (24 et 25 mars 2010). Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine au moins avant le début de la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/6 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3**Évolution des marchés de produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives**

3. Le paragraphe 91 de l'Accord d'Accra stipule que: «Tout en coordonnant, selon que de besoin, ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer à jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, elle devrait suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté.». La réunion d'experts examinera donc l'évolution des marchés de produits de base et les problèmes qui se posent sur ces marchés, en accordant toute l'attention voulue aux principaux secteurs de produits, et en étudiera les incidences sur le développement.

Résultats attendus

4. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts et des représentants d'organismes internationaux de produit et d'organisations internationales, serviront à mettre en exergue – pour l'information des États membres de la CNUCED – l'évolution récente des principaux secteurs et marchés de produits de base, dans une optique de développement. Les débats permettront d'évaluer les perspectives offertes et l'ampleur des défis posés par la situation actuelle et l'évolution future possible des marchés de produits.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/7 Évolution récente des principaux marchés de produits de base:
tendances et contraintes

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information intitulée «Évolution récente des principaux marchés de produits de base: tendances et contraintes», où il passera en revue l'évolution récente des marchés dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et les métaux et minéraux. Ce document indiquera les tendances à court terme et à moyen terme des prix, les facteurs influant sur l'offre et la demande, et la situation du commerce, ainsi que quelques-unes des principales contraintes auxquelles sont confrontés les pays en développement tributaires des produits de base dans ces secteurs.

Point 4

Recensement et examen des possibilités de diversification de la panoplie énergétique, y compris au moyen de sources d'énergie renouvelables, tout en gardant à l'esprit la nécessité pour les pays d'assurer un juste équilibre entre sécurité alimentaire et besoins énergétiques

6. Conformément aux dispositions des paragraphes 91 et 98 de l'Accord d'Accra, «tout en coordonnant, selon que de besoin, ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer de jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base» (par. 91); «La CNUCED devrait exécuter ses activités sur les questions relatives à l'énergie dans l'optique du commerce et du développement, et, le cas échéant, dans le cadre de ses travaux sur les produits de base, le commerce et l'environnement, les secteurs nouveaux et dynamiques et les services.» (par. 98). À partir d'un examen de la situation et des perspectives concernant la future panoplie énergétique et, en particulier, du rôle des sources d'énergie renouvelables, les experts pourraient donc vouloir considérer quelles conditions permettraient le mieux de combiner les efforts intérieurs avec des mesures de coopération internationale appropriées pour modifier la structure actuelle de la panoplie énergétique en faveur de l'exploitation de sources d'énergie durables et renouvelables.

Résultats attendus

7. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts, des acteurs internationaux et régionaux, et des représentants du secteur privé et de la société civile, devraient permettre d'accorder une attention particulière aux modalités d'une diversification de la future panoplie énergétique en faveur de l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et plus durables afin non seulement d'assurer la sécurité énergétique, mais aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre préjudiciables au climat. Quels sont les avantages et les inconvénients de différentes approches possibles de l'exploitation de sources d'énergie de substitution, y compris les sources d'énergie renouvelables, dans la future panoplie énergétique? Quelles sont les incidences probables du développement de certaines énergies renouvelables (par exemple les biocarburants) sur la sécurité alimentaire?

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/8 La future panoplie énergétique et les énergies renouvelables: incidences sur la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire

8. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information dans laquelle il examinera la situation et les perspectives de la future panoplie énergétique, en particulier le rôle des sources d'énergie renouvelables, et la question de la production de biocarburant du point de vue de ses incidences sur la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire.

Point 5

Politiques et instruments liés au commerce, et leur utilité pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base

9. Le paragraphe 93 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait «appuyer les efforts que les pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les petits producteurs, déploient pour: concevoir des politiques nationales relatives aux produits

de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement; renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs; progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs de produits de base...» (par. 93 a)); et «promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant ... les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base...» (par. 93 b)).

Résultats attendus

10. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts et des acteurs internationaux et régionaux, ainsi que par des représentants du secteur privé et de la société civile, serviront à déterminer des mesures pratiques grâce auxquelles les pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les pays à faible revenu, pourraient accroître leur compétitivité, y compris la création de valeur ajoutée à moyen terme et à long terme. Comment ces pays peuvent-ils exploiter les possibilités offertes par le système commercial multilatéral pour accroître leur compétitivité? Y a-t-il des contraintes inhérentes au système commercial multilatéral? Comment y remédier?

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/9 Traiter la problématique des produits de base au moyen de mesures liées au commerce

11. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information faisant la synthèse des mesures liées au commerce visant à accroître la compétitivité, à promouvoir la diversification, y compris la création de valeur ajoutée, et à encourager une participation locale au secteur des industries extractives à moyen terme et à long terme. L'objectif est d'identifier les possibilités offertes par le système commercial multilatéral en matière de diversification, y compris de création de valeur ajoutée. Seront également abordés divers moyens possibles de remédier à certaines contraintes imposées par le système commercial multilatéral, s'agissant en particulier du rôle que pourraient jouer les partenaires de développement pour limiter les incidences de ces contraintes.

Point 6

Politique d'investissement et politique financière permettant d'avoir accès à des ressources financières aux fins d'un développement fondé sur les produits de base, s'agissant notamment de l'aide publique au développement, de l'aide au commerce et d'autres mécanismes

12. Le paragraphe 93 de l'Accord d'Accra dispose que la CNUCED devrait «promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant ... les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base, notamment grâce à l'APD, à l'aide au commerce et d'autres mécanismes» (par. 93 b)).

Résultats attendus

13. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts, des acteurs internationaux et régionaux, et des représentants du secteur privé et de la société civile, serviront à déterminer les meilleures mesures que les pays en développement pourraient prendre pour élargir l'accès des producteurs et exportateurs de produits de base aux sources de financement, en particulier en période de récession économique. Quelles sont les questions de politique générale à traiter pour répondre aux besoins de financement

des petits producteurs et exportateurs de produits de base dans les pays en développement à faible revenu tributaires des produits de base?

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/10 Accès des pays tributaires des produits de base au financement des produits de base

14. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information dans laquelle il examinera les sources de financement des produits de base et l'accès à ces sources, les incidences qu'a eues à cet égard la crise, ainsi que les outils et les instruments qui permettraient d'améliorer l'accès au financement des produits de base et du commerce.

Point 6

Adoption du rapport de la réunion

12. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. La réunion voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts: incidence sur le commerce et le développement de l'évolution des marchés de produits de base

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications devraient être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Ces documents, qui devraient s'appuyer sur l'expérience des experts, pourraient porter sur une ou plusieurs des questions suivantes:

- Quels ont été les moteurs de la tendance des prix ces dernières années sur les marchés de produits de base et quels ont été les avantages et les inconvénients de cette évolution tendancielle pour les pays en développement dépendant des produits de base?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de différentes approches possibles de l'exploitation de sources d'énergie de substitution, y compris les sources d'énergie renouvelables, dans la future panoplie énergétique? Quelles sont les incidences probables du développement de certaines énergies renouvelables (par exemple les biocombustibles) sur la sécurité alimentaire?
- Quelles sont les mesures qui permettraient aux pays en développement à faible revenu tributaires des produits de base d'accroître leur compétitivité, y compris la création de valeur ajoutée à moyen terme et à long terme. Comment ces pays peuvent-ils exploiter les possibilités offertes par le système commercial multilatéral pour accroître leur compétitivité? Comment remédier aux contraintes inhérentes au système commercial multilatéral à cet égard?
- Quels mécanismes permettraient d'élargir l'accès des producteurs et exportateurs de produits de base aux sources de financement, en particulier en période de récession économique. Ces mécanismes peuvent-ils répondre aux besoins de financement des petits producteurs et exportateurs de produits de base dans les pays en développement à faible revenu tributaires des produits de base?

- Pour plus de renseignements, s'adresser à:

Kwabena Baah-Duodu
Administrateur chargé du Groupe spécial sur les produits de base
Bureau E-9045
CNUCED
Palais des Nations
1211 Genève 10 (Suisse)
Téléphone: +41 22 917 2128
Télécopieur: +41 22 917 0042
Courriel: kwabena.baah-duodu@unctad.org

Annexe

Calendrier provisoire des séances

<p style="text-align: center;">Mercredi 24 mars 2010</p>	<p style="text-align: center;">Jeudi 25 mars 2010</p>
<p><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p>Plénière</p> <p>Déclaration d'ouverture</p> <p>Point 1: Élection du bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Point 3: Évolution des marchés de produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits de base agricoles • Énergie, métaux et minéraux 	<p><i>(10 h 00-13 h 00)</i></p> <p>Point 5: Politiques et instruments liés au commerce, et leur utilité pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base</p>
<p><i>(15 h 00-18 h 00)</i></p> <p>Point 4: Recensement et examen des possibilités de diversification de la panoplie énergétique, y compris au moyen de sources d'énergie renouvelables, tout en gardant à l'esprit la nécessité pour les pays d'assurer un juste équilibre entre sécurité alimentaire et besoins énergétiques</p>	<p><i>(15 h 00-18 h 00)</i></p> <p>Point 6: Politiques d'investissement et politiques financières permettant d'avoir accès à des ressources financières aux fins d'un développement fondé sur les produits de base, s'agissant notamment de l'aide publique au développement, de l'aide au commerce et d'autres mécanismes</p> <p>Point 7: Adoption du rapport de la réunion</p>